

L'INFO-ACG

Février 2015

N° 119

1. PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS / PRISES DE POSITION ACG

1.1 FONDS INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT (FIA)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA) assure le financement du réseau secondaire du cycle de l'eau à Genève. Le règlement d'application de la loi cantonale instituant ce nouveau processus a été adopté par le Conseil d'Etat le 26 novembre 2014. Dès lors, l'ACG a procédé à l'élection des membres du Conseil du Fonds. Il s'agit de Mme Bänziger (Conseillère administrative d'Onex), M. Rechsteiner (Maire de Choulex) et de M. Rochat (Conseiller administratif de Vernier). Conformément aux statuts du Fonds, un représentant de la Ville de Genève (M. Macherel) et du département en charge de l'eau (M. Wyss) font également partie du Conseil du FIA. La première séance du Conseil du FIA s'est

déroulée le 22 janvier dernier et a permis d'élire les membres du Bureau, en les personnes de M. Rechsteiner (Président), Mme Bänziger (Vice-présidente) et de M. Wyss (Secrétaire). Le nouveau dispositif du FIA actionne un réseau de collaborations important, nécessité par le besoin de compétences très diverses. Celles-ci se sont mises en place, avec les communes ces dernières années. En effet, la direction générale de l'eau a mis sur pied, auprès de chaque commune, les procédures adéquates afin que les délais d'instruction des dossiers soient optimisés.

Le Conseil du Fonds se réunit mensuellement. L'ACG fournit le soutien de l'administration et des finances du Fonds.

1.2 FONDS INTERCOMMUNAL – ELECTION COMPLÉMENTAIRE

Suite à la démission de M. Thomas Barth, il a été procédé à l'élection de son successeur, en la personne de M. Bertrand Favre, Conseiller administratif de Grand-Saconnex, à l'occasion de l'Assemblée

générale extraordinaire du 18 février dernier.

1.3 PROJET DE LOI (PL 11504) MODIFIANT LA LOI GÉNÉRALE SUR LES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES (LCP) (D 3 05) – ABOLITION DE L'IMPÔT SUR LES CHIENS

L'ACG a transmis à la commission fiscale du Grand Conseil son opposition au projet de loi abolissant l'impôt sur les chiens. En effet, le peuple s'était déjà prononcé, en faveur de cet impôt, à l'occasion de la votation du 27 novembre 2011, afin qu'il soit appliqué à l'ensemble des détenteurs

de chiens. Par ailleurs, les montants récoltés participent à la charge engendrée par les chiens.

1.4 PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES COMMISSIONS OFFICIELLES (PL 11458)

La commission législative du Grand-Conseil a sollicité l'ACG quant à sa position sur la loi modifiant les commissions officielles (suppression ou fusion), dont le trop grand nombre occasionne une surcharge pour les élus avec, parfois, des redondances inutiles quant à leur champ d'action. Par ailleurs, l'adaptation générale à la nouvelle durée des législatures légitime cette démarche de mise à niveau de la loi. L'ACG s'est exprimée en précisant un certain nombre de points dont, notamment :

- l'importance de maintenir une présence des communes dans un certain nombre de commissions, dans un souci de garantir

une expertise de proximité de certaines actions politiques ;

- le problème posé par la transformation de la commission cantonale de la petite enfance en une commission « enfance, jeunesse et parentalité », pose problème au Comité en raison des priorités trop nombreuses dans ces différents domaines ;

- la crainte que les modifications proposées en matière de politique de cohésion sociale, en milieu urbain ou d'intégration des étrangers (touchant directement les politiques publiques de nos communes urbaines) ne compliquent les débats.

1.5 AVANT - PROJET DE LOI SUR LA POLICE RURALE

Sollicitée par le DETA au sujet de l'avant-projet de loi et le règlement relatifs à la Police rurale l'ACG demande, dans un premier temps, la mise en perspective avec le projet cantonal, de la nouvelle répartition des tâches entre les communes et le canton. Par ailleurs, le Comité s'inquiète d'un certain affaiblissement des prérogatives des agents communaux (APM, gardes auxiliaires) limitant leur champ d'intervention à des compétences secondaires et souvent sous contrôle des

autorités cantonales. Il s'agit, notamment, des surfaces concernées par les domaines d'interventions des agents communaux. Enfin, il est relevé un certain nombre d'imprécisions terminologiques dommageables au travail des communes. L'efficacité des gardes auxiliaires et des agents de la Police municipale risque d'être mise à mal sans modification de certains des articles proposés dans cet avant-projet de loi.

1.6 COMMISSION SÉCURITÉ DE L'ACG

A l'occasion de sa séance du 2 février dernier, le Comité de l'ACG, a décidé de créer une nouvelle commission en charge des questions de sécurité avec, pour priorité, les APM.

En effet, l'idée vise à créer une commission interne, au fonctionnement identique aux commissions existantes de l'ACG (social-jeunesse par exemple), qui permettrait d'impliquer l'ensemble des communes concernées par la sécurité.

L'objectif premier serait de transmettre et d'échanger plus facilement avec les magistrats communaux qui ne siègent pas à la Commission consultative de la sécurité municipale (CCSM). Actuellement, 4 magistrats font partie de la CCSM, la création d'une commission ACG *ad hoc* permettrait d'informer et de relayer toutes sortes d'informations d'importance.

1.7 AUDIT DE GESTION SUR LE DISPOSITIF DE GESTION DES DÉCHETS – COUR DES COMPTES

Consultée au sujet de l'audit de gestion, l'ACG a indiqué que, dans sa préoccupation de respecter l'autonomie des communes et au regard des moyens à disposition, elle ne pouvait accéder aux recommandations Nos 18 à 20, visant à constituer un groupe de travail, apporter un

support juridique et à proposer une méthodologie de facturation. L'ACG s'est toutefois engagée à apporter son appui et son expertise ponctuellement.

1.8 UN RETOUR SUR LE TRAVAIL DU FONDS INTERCOMMUNAL - FI – EN 2014

Le Conseil du Fonds Intercommunal (FI) s'est réuni 9 fois (7 réunions complémentaires pour le Bureau) et a soutenu financièrement 5 projets sur son enveloppe sportive, pour un peu plus de CHF 130'000.- et une quinzaine de dossiers sur son enveloppe culturelle, soit près d'un million de francs, sur l'année 2014. L'importance des objets traités dénote un dynamisme certain et positif pour les activités de proximité que le FI soutient. Les dossiers portés par plusieurs communes, qui donnent du sens à la collaboration intercommunale, sont nombreux et atteignent ainsi l'objectif premier voulu par les membres de l'ACG, en instituant ce Fonds.

Rappelons que les Conseils municipaux peuvent s'opposer aux budgets validés par le FI.

Des dossiers tels que celui du Grand Théâtre ont également apporté leur lot de discussion, notamment dans un contexte de répartition des tâches entre les

communes et le canton particulièrement affûté ces derniers mois... De même, relevons que près de 175 places de crèche supplémentaires seront bientôt réalisées grâce au FI.

Les autres dossiers bénéficiant de subventions sont, pêle-mêle :

- Le Bibliobus intercommunal ;
- La Relève sportive ;
- Le Grand-Théâtre ;
- Des investissements généraux pour l'informatique ;
- Une participation aux charges de fonctionnement et à l'informatique du GIAP.

Afin d'améliorer et de fluidifier les procédures de validation, un nouveau statut devrait être rapidement proposé en 2015, prenant en compte l'expérience passée pour augmenter l'efficacité du FI.

1.9 PL 11 568 MODIFIANT LA LOI SUR LES CONSTRUCTIONS ET LES INSTALLATIONS DIVERSES (POUR DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE RAPIDES)

Le Comité a été appelé à se prononcer sur ce Projet de loi, visant à supprimer le préavis donné par les communes pour les autorisations de construire en zone villas, lorsqu'aucune dérogation n'est sollicitée. Bien que l'objectif d'accélérer la procédure soit salué, la suppression du préavis communal est jugée peu adéquate. De l'avis, unanime, les blocages sont ailleurs et non au niveau communal. Par ailleurs, la consultation par les habitants en serait pénalisée, dans la mesure où l'information

ne serait, a priori, plus disponible dans les mairies. Enfin, il a été mis en évidence que le gain de temps serait limité puisque la consultation communale prend peu de temps dans la procédure.

La position défavorable prochainement transmise au Grand Conseil.

1.10 PL 11 565-1 ET PL 11 565-2 MODIFIANT LA LOI GÉNÉRALE SUR LES ZONES DE DÉVELOPPEMENT (LGZD) (L 1 35) (POUR DES LOGEMENTS MEILLEURS MARCHÉ)

L'ACG a été auditionnée par la commission du logement du Grand-Conseil sur les deux PL relatifs au projet d'exempter de toute taxe (hormis la taxe d'équipement) l'ensemble des autorisations de construire pour des logements. L'une des conséquences serait la suppression de la Taxe unique de raccordement, qui permet aux communes de financer la réalisation des réseaux d'assainissement, lors de la construction de nouveaux quartiers. Le

Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) serait ainsi privé d'une part importante de son financement. L'ACG a donc fait part de son opposition à ces deux PL.

2. INFORMATIONS

2.1 PLANS DE MOBILITÉ SCOLAIRE

La sécurité des déplacements des écoliers et des enfants ainsi que l'accessibilité des bâtiments scolaires font partie des préoccupations de toutes les communes.

Les initiatives pour sécuriser ces déplacements sont souvent ponctuelles, lorsqu'elles visent à sécuriser une traversée ou un lieu particulier, ou sont émotives, lorsqu'elles font suite à un accident. L'Association transports et environnement (ATE) propose une approche pédagogique et efficace en complément des expertises habituelles. Depuis 2013, elle a donc élaboré des Plans de mobilité scolaire, dans les cantons romands.

Un Plan de mobilité scolaire est une démarche globale qui permet de repenser les trajets entre domicile et établissement scolaire. Une enquête auprès de tous les acteurs (parents, enfants, enseignants, partenaires de l'école et du quartier) est la première étape pour l'établissement d'un bilan de mobilité, qui fournit des données

essentielles sur les habitudes de déplacement des élèves, ainsi que les itinéraires utilisés et documente les points considérés comme dangereux par les usagers (enfants, parents). Le Plan de mobilité scolaire propose ensuite des recommandations pour assurer des parcours sécurisés sur le chemin de l'école et améliorer la convivialité aux abords de celle-ci.

La démarche de l'ATE est soutenue par la Direction générale des transports du Canton de Genève avec qui, l'ATE, a déjà collaboré pour plusieurs Plans de mobilité scolaire en Ville de Genève. L'accès à l'école est également l'une des thématiques du plan directeur cantonal de la mobilité douce.

Des informations sur les plans réalisés ou en cours sont disponibles sur le site internet www.mobilitescolaire.ch.

2.2 AIDES FINANCIÈRES À L'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL

Le Parlement fédéral, en date du 26 septembre dernier, a décidé de prolonger de 4 ans les aides financières à l'accueil extra-familial pour les enfants.

Cette prolongation entre en vigueur le 1^{er} février 2015.

Cette situation s'avère très positive pour le canton de Genève qui avait épuisé son quota et qui bénéficie à nouveau d'un

soutien financier fédéral à création de places de crèches.

Pour plus de précisions et pour accéder aux formulaires, vous pouvez cliquer sur le lien suivant :

<http://www.bsv.admin.ch/praxis/kinderbetreuung/01153/index.html?lang=fr>

Composition du Comité ACG (2011-2015)

Présidente : Mme **Catherine Kuffer-Galland**, Maire de Vandœuvres

Vice-présidents : M. **Thierry Apothéloz**, Maire de Vernier, Mme **Sandrine Salerno**, Conseillère administrative de la Ville de Genève

Membres : Mme **Geneviève Arnold**, Maire de Plan-les-Ouates, M. **François Baertschi**, Conseiller administratif de Lancy, Mme **Elizabeth Böhler-Goodship**, Conseillère administrative du Grand-Saconnex, M. **Philippe Decrey**, Conseiller administratif de Thônex, M. **Pierre Duchêne**, Maire de Dardagny, M. **Daniel Fabbi**, Conseiller administratif de Bellevue, M. **Joseph Meyer**, Maire de Jussy, Mme **Francine de Planta**, Maire de Collonge-Bellerive, M. **René Riem**, Maire d'Avully, Mme **Martine Roset**, Conseillère administrative de Satigny

Direction : M. **Alain Rüttsche**, Directeur général
M. **Thierry Gauthier**, Directeur général adjoint
M. **Paolo Chiararia**, Adjoint de direction

Rédaction Info-ACG : Paolo Chiararia (rédacteur responsable) et Priscille Sermondade

ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge

Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55

Correspondance : case postale 1276

info@acg.ch - www.acg.ch